

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

COMMUNE DE St VINCENT LESPINASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

N° 2024-04D07

### Vote des taux communaux 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune de St VINCENT LESPINASSE, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. BOYER Serge, Maire.

Date de convocation : 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Etaient présents : BOYER Serge, FAU Eric, MEL Jacqueline, AVATTANEO William, BORD Cédric, BOUDON Cécile, DUPRAT Stéphanie, MERLE Nathalie, TRISTAN Damien

Absents excusés : CHARLES Denise (procuration à BOYER Serge), LANNES Florentin (procuration à FAU Eric)

Secrétaire de séance : MERLE Nathalie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code Général des impôts,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état 1259 établi par les services fiscaux, et propose au conseil municipal de voter les taux d'impositions des taxes locales 2024.

Monsieur le maire propose de ne pas attribuer d'augmentation cette année et de laisser les mêmes taux que ceux de 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer les taux ci-dessous, à l'identique de 2023:

- Foncier bâti : 30.30 %
- Foncier non bâti : 10.91%
- Taxe habitation : 3.84%
- C.F.E : 5.49 %

Fait et délibéré en mairie les jour , mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

La secrétaire de séance,  
MERLE Nathalie



Le Maire,  
BOYER Serge